

MOTION

A la fin du cycle de discussions sur la réorganisation des délégations départementales d'action sociale, les organisations syndicales ont été informées des 15 suppressions d'emplois que la division DRH 3 a rendues effectives peu de jours avant le groupe de travail du 14 février 2013.

C'est lors de ce GT seulement que les fédérations ont eu connaissance des localisations de ces suppressions et des motifs ayant conduit à ces choix.

Aucun CT n'a été convoqué, aucune instance n'est intervenue pour informer les fédérations des choix de la sous direction des politiques sociales.

De plus, les fédérations sont indignées par la méthode retenue pour annoncer les suppressions aux intéressés, méthode dont on n'imaginait pas qu'elle fût possible au sein de nos ministères. Certains n'ont été informés que quelques jours avant la fin de leur mise à disposition : c'est un manque de respect inadmissible!

Quelle confiance peut-il désormais y avoir entre la sous direction et les délégations quand le respect cède la place au mépris, quand l'ingratitude remplace la reconnaissance?

Nous condamnons ces suppressions d'emplois inacceptables alors que de nouvelles tâches via Chorus doivent être prises en charge.

Tous les acteurs de l'action sociale sont aujourd'hui en souffrance du fait de la réorganisation, du fait des suppressions d'emplois qui les déstabilisent, les fragilisent et les isolent pour nombre d'entre eux.

Les acteurs de l'action sociale subissent de plein fouet cette réorganisation à marche forcée. Nous vous rappelons que nos fédérations nationales n'ont pas encore abordé les discussions sur la refonte des textes eux-mêmes.

Peut-on dans ces conditions parler d'un dialogue social, au plan national comme au plan local?

A la fin de cette année, 27 délégations se retrouveront avec un seul délégué pour gérer l'action sociale départementale.

Les agents, avec leurs organisations syndicales, ont construit, grâce aux luttes de 1989, un réseau départemental de proximité qui a fait la preuve de son efficacité.

L'action sociale, avec tous les personnels de délégation, a pour mission d'informer, d'aider, d'accompagner, d'améliorer les conditions de vie au et hors du travail, des agents actifs (titulaires et non titulaires), retraités, et de leurs familles.

Les délégations doivent donc bénéficier de tous les moyens, humains et financiers, afin de continuer à gérer, au quotidien, les aides et prêts sociaux, la restauration, les logements sociaux, la petite enfance, les vacances, les sorties locales, l'arbre de noël, la solidarité envers les agents en difficulté etc.

Elles doivent aussi disposer de tous les moyens pour construire de nouvelles prestations répondant aux besoins des agents.

Si les premières informations sur le projet de loi de Finances pour 2014 se confirment, elles font craindre une diminution importante des budgets ministériels.

De ce fait, de lourdes menaces continuent à peser sur le fonctionnement du réseau et sur les prestations d'action sociale

Les Fédérations CGT, SOLIDAIRE, FO, CFDT, CFTC/UNSA demanderont audience aux Ministres pour discuter des moyens humains et financiers dévolus à l'action sociale.